

Capitales européennes de la culture 2007 - 2019

2005/0102(COD) - 27/04/2017 - Document de suivi

Le présent rapport constitue l'évaluation *ex post* de la manifestation «Capitales européennes de la culture (CEC) 2015» (Mons – BE- et Pilsen –CZ-).

Il a pour but de présenter les conclusions de l'évaluation externe de la manifestation «Capitales européennes de la culture 2015» et les actions que la Commission mettra en place pour en assurer le suivi.

Caractéristiques des villes sélectionnées : conformément à la décision n° 1622/2006/CE, la Belgique et la République tchèque ont été désignées pour accueillir la manifestation CEC en 2015.

Le thème général de **Mons 2015** était «quand la technologie rencontre la culture» et l'ambition était pour la ville de se faire une place sur la carte de l'Europe comme symbole de la **restructuration économique** fondée sur une alliance réussie entre la culture, le tourisme et les **nouvelles technologies**.

Le mot d'ordre de la ville de **Pilsen pour 2015** était «Ouvre-toi!» et reflétait l'ambition de la ville de profiter de cette année CEC pour s'ouvrir à l'Europe et à d'autres influences extérieures.

Principales conclusions :

1) Pertinence de l'action CEC et des deux CEC 2015 : selon les conclusions de l'évaluation, les deux villes hôtes ont perçu la CEC essentiellement comme **une manifestation culturelle renforçant et internationalisant leur offre culturelle** et promouvant la diversité culturelle et les traits culturels communs de l'Europe. L'année de la CEC comprenait un programme culturel plus vaste, plus innovant, au caractère plus européen par rapport à l'offre culturelle habituelle des deux villes. L'évaluation souligne également que Mons et Pilsen ont utilisé leur statut de CEC pour s'atteler à d'autres aspects de leur stratégie de **développement urbain**. En conséquence, bon nombre d'activités réalisées en 2015 étaient très pertinentes pour les priorités politiques globales des deux villes.

2) Efficience : d'une manière générale, **l'action CEC a été mise en œuvre efficacement au niveau de l'UE**. Les deux villes ont bénéficié des mesures de suivi au niveau de l'UE et du soutien informel apporté par le jury de suivi et la Commission. Dans le même temps, le financement très modeste directement octroyé par l'Union européenne (sous la forme du prix Melina Mercouri) peut être considéré comme ayant eu un effet de levier considérable en stimulant les deux villes, mais aussi leurs autorités régionales et nationales respectives, à investir des sommes considérables dans leurs programmes CEC (environ 72,8 millions EUR dans le cas de Mons et 18,2 millions EUR dans le cas de Pilsen) et dans les infrastructures associées (143,5 millions EUR pour Mons et 48,6 millions EUR pour Pilsen).

3) Efficacité : **l'action CEC en 2015 s'est avérée efficace au regard des objectifs fixés au niveau de l'UE, ainsi que des objectifs fixés par les villes détentrices du titre**. L'action a eu un impact qui n'aurait pas été atteint par les actions des États membres seuls. Leur désignation comme CEC a attiré des ressources supplémentaires, notamment de bailleurs de fonds privés (plus de 2 millions EUR dans le cas de Mons et 1,175 millions EUR, soit 6,4% du budget total à Pilsen). L'événement a également suscité une plus grande couverture médiatique. Le titre de CEC a également renforcé la fierté locale dans les villes et attiré un nombre plus important de touristes nationaux et internationaux: à Mons, l'Office du tourisme a enregistré 5 fois plus de visiteurs en 2015, et un total de 1,4 million de touristes ont visité Pilsen. Pour les deux villes, le titre de CEC a exploité au maximum les possibilités offertes pour renforcer, au niveau local, les organisations culturelles, et les a encouragées à travailler entre elles davantage qu'auparavant, contribuant ainsi au renforcement des capacités. De tels avantages n'auraient probablement pas été

possibles au même degré en l'absence de la désignation comme CEC; en ce sens, **l'action CEC a généré une valeur ajoutée européenne claire.**

4) Durabilité : les deux CEC de 2015 ont réellement pensé et planifié les aspects liés à la viabilité et à l'héritage. Elles ont toutes deux été soucieuses de veiller à ce que la manifestation CEC dure plus d'un an en termes d'avantages et de retombées. Dans les deux villes, un autre héritage à long terme concerne la manière dont les programmes ont attiré un nouveau type de public à goûter la culture et à l'apprécier.

Principales recommandations : globalement, la Commission conclut que **les programmes mis en œuvre par les deux lauréates de 2015 ont été novateurs et conformes aux objectifs de l'action CEC**; ils ont reflété la dimension européenne de celle-ci, suscité la participation d'un grand nombre d'habitants et de parties prenantes au niveau local, mis la culture à la portée de nouveaux publics au moyen de stratégies spécifiques (en particulier dans la ville de Mons, dans une moindre mesure à Pilsen) et ont laissé un héritage à la fois physique (nouveaux lieux de culture) et intangible (sous la forme d'une biennale à Mons, et sous la forme d'une capacité et d'une offre culturelle accrues dans les deux villes).

En ce qui concerne les villes, il est recommandé **d'assurer la poursuite des structures humaines et culturelles** et de réfléchir attentivement à la question de nouveaux bâtiments culturels ainsi que de communiquer les événements clés dès que possible. L'évaluateur encourage également les **petites villes** à ne pas craindre de poser leur candidature, uniquement parce qu'elles disposent d'un budget relativement modeste.

Le rapport recommande à la Commission de poursuivre l'action tout en revoyant les lignes directrices en matière d'évaluation pour les villes, ainsi que le formulaire de candidature et les exigences en matière de rapport sur l'état d'avancement, pour garantir que les villes fournissent des données de base sur la situation prévalant au moment de la candidature et pendant la préparation.

Il est également souhaitable de multiplier les activités de publicité liées à l'attribution du prix *Melina Mercouri* et de faire des recherches sur les retombées à long terme du programme CEC.

La Commission indique que ces recommandations sont réalisables et apporteront une valeur ajoutée à la mise en œuvre actuelle de l'action.